



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 24 février 2012

## Communiqué de presse

### OUVERTURE D'UNE CLASSE PRÉPARATOIRE INTÉGRÉE POUR LE CONCOURS EXTERNE D'INSPECTEUR DU TRAVAIL



Dans le cadre de la charte pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique signée le 2 décembre 2008, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé met en place le 25 juin 2012, pour la quatrième année consécutive, une classe préparatoire intégrée (CPI) au concours externe d'inspecteur du travail.

Par cette initiative, le ministère du Travail manifeste sa volonté d'accentuer la diversité dans son administration.

La classe sera ouverte à 12 personnes, étudiants ou demandeurs d'emploi, aux ressources modestes, particulièrement motivées et méritantes au regard de leur origine sociale ou géographique et des obstacles qu'elles ont pu rencontrer au cours de leurs études.

Le concours d'inspecteur du travail (et par conséquent l'accès à la classe préparatoire) est ouvert aux personnes de nationalité française, titulaires d'au moins une licence ou d'un diplôme reconnu équivalent.

La préparation à l'écrit du concours se déroulera à l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP) à Marcy l'Etoile, à proximité de Lyon.

La Classe Préparatoire Intégrée démarre le 25 juin et se termine le 7 décembre 2012. L'hébergement et la restauration, disponibles sur place, seront gratuits.

Pour les stagiaires admissibles à l'écrit du concours :

- préparation aux épreuves orales : avril à mai 2013
- oral d'admission au concours : mai 2013.

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 11 mai 2012.** L'examen des candidatures sera réalisé par une commission qui procédera d'abord à une présélection sur dossier, puis établira la liste des candidats admis au terme d'un entretien. La date d'admission à la CPI est fixée au 6 juin 2012.

Les dossiers et les documents d'information relatifs à la classe préparatoire peuvent être d'ores et déjà consultés sur les sites suivants :

[www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) rubrique "l'Etat recrute"  
[www.institut-formation.travail.gouv.fr](http://www.institut-formation.travail.gouv.fr)

Service régional  
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

[pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)